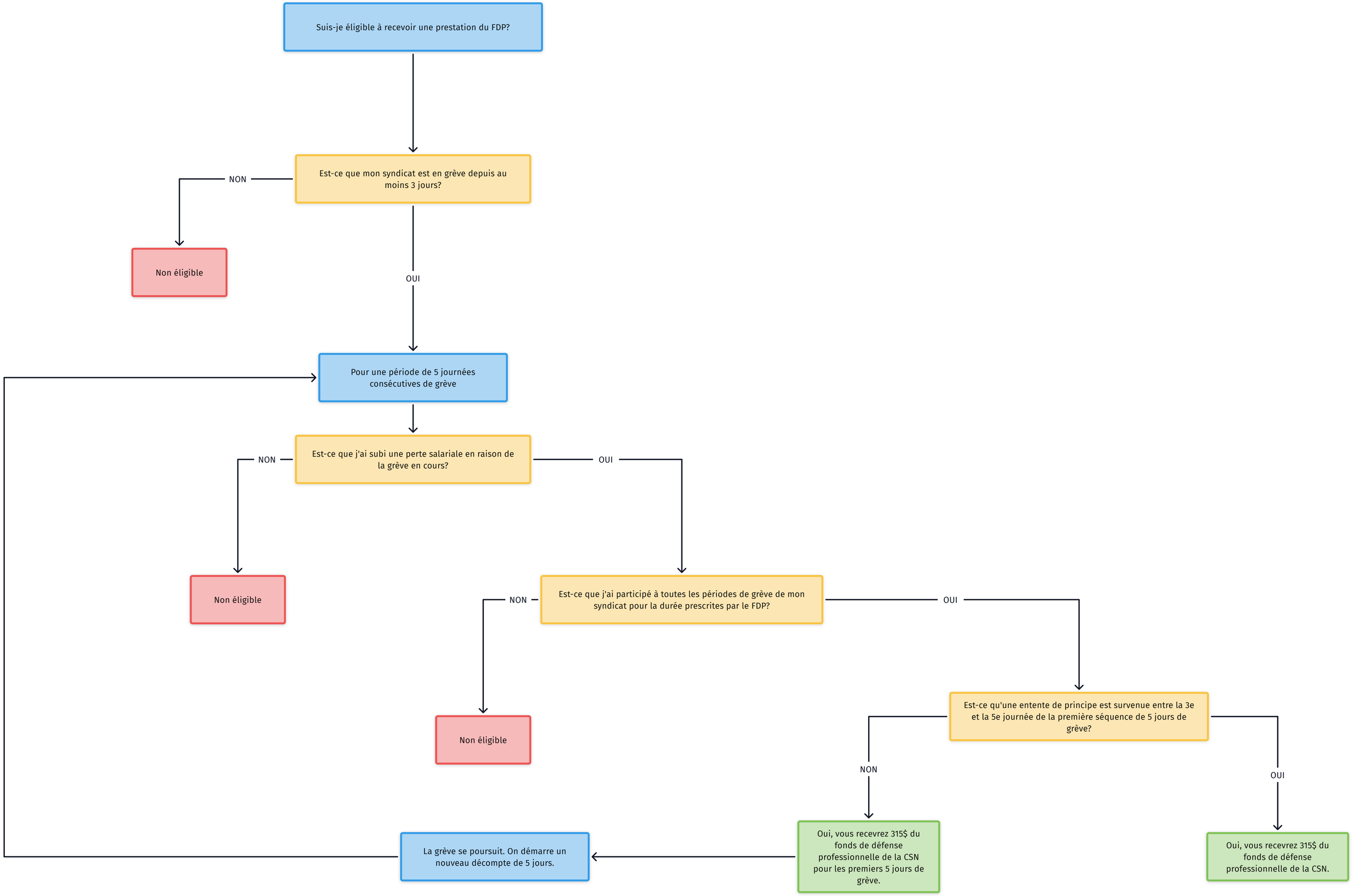
Suis-je éligible à recevoir une prestation du FDP?
Est-ce que mon syndicat est en grève depuis au moins 3 jours?
NON
Non éligible
OUI
Pour une période de 5 journées consécutives de grève
Est-ce que j'ai subi une perte salariale en raison de la grève en cours?
NON
Non éligible
OUI
Est-ce que j'ai participé à toutes les périodes de grève de mon syndicat pour la durée prescrites par le FDP?
NON
Non éligible
OUI
Est-ce qu'une entente de principe est survenue entre la 3e et la 5e journée de la première séquence de 5 jours de grève?
NON
Oui, vous recevrez 315$ du fonds de défense professionnelle de la CSN pour les premiers 5 jours de grève.
OUI
Oui, vous recevrez 315$ du fonds de défense professionnelle de la CSN.
La grève se poursuit. On démarre un nouveau décompte de 5 jours.